



LafargeHolcim

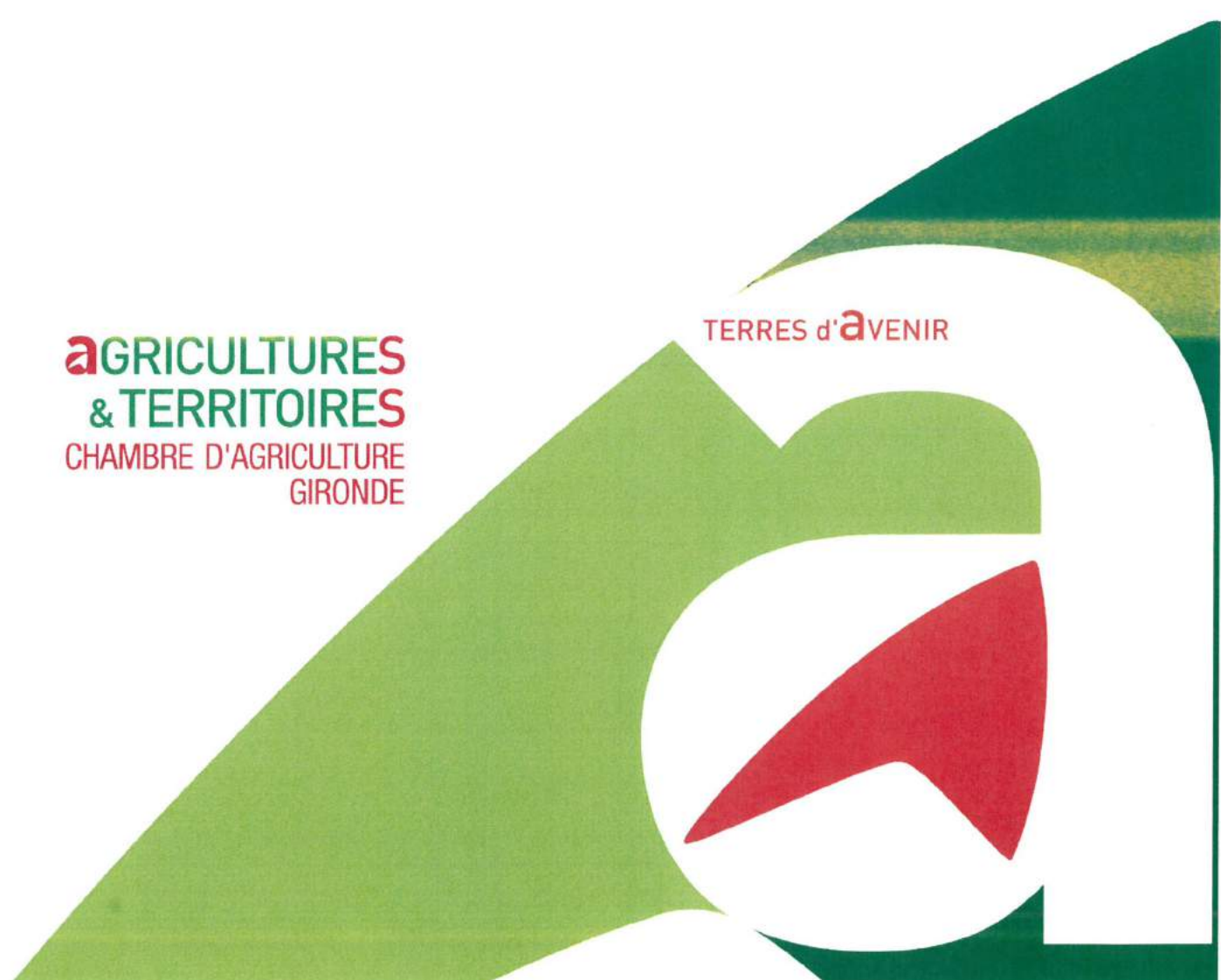
Projet de création de carrière sur la commune d'Abzac

Etude préalable sur la compensation économique collective agricole

Mai 2019

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GIRONDE

TERRES d'**a**VENIR



Sommaire

Table des illustrations	Erreur ! Signet non défini.
1. Description du projet et délimitation du territoire concerné	2
1.1 Le projet.....	2
1.2 Localisation et délimitation du périmètre d'étude.....	4
2. Analyse de l'économie agricole du territoire concerné.....	8
2.1 Production agricole primaire	8
2.1.1 Zone du projet	13
2.1.2 Centre équestre	14
2.1.3 Elevage de bovins viande.....	15
2.1.4 Friche récente (depuis 2011)	15
2.2 Filières aval	15
2.2.1 Elevage allaitant.....	15
2.2.2 Elevage laitier.....	17
2.2.3 Filière équine	17
3. Effets du projet sur l'économie agricole du territoire concerné et mesures retenues pour éviter et réduire les effets négatifs du projet.....	18
3.1 Effets positifs	18
3.2 Effets négatifs	18
4. Calcul de la perte de potentiel de production	19
4.1 Impact direct sur le potentiel agricole des exploitations du territoire.....	19
4.2 Impact indirect annuel pour les Entreprises de Première Transformation	21
4.3 Impact global	21
4.4 Reconstitution du potentiel économique.....	21
5. Mesure de compensation agricole collective proposée.....	23

Figure 1 : Localisation du projet de carrière d'extraction sur la commune d'Abzac	2
Figure 2 : Phasage du projet de carrière.....	3
Figure 3 : Plan de l'état final après réhabilitation.....	4
Figure 4 : Localisation de la commune d'Abzac en Gironde	5
Figure 5 : Parcellaire et zones agricoles de la commune d'Abzac	6
Figure 6 : Localisation de l'aire d'étude élargie et parcellaire agricole	7
Figure 7 : Parcellaire agricole de Gironde.....	8
Figure 8 : Occupation du sol agricole en fonction des AOC et zones de production	11
Figure 9 : Localisation du projet de carrière sur la commune d'Abzac.....	13
Figure 10 : Description de l'occupation du sol de la zone de projet	13
Tableau 1 : Superficies des principales productions.....	9
Tableau 2 : Nombre d'exploitations et SAU par orientations technico-économiques (OTEX).....	10

La société LafargeHolcim Granulats sollicite une autorisation environnementale sur la commune d'ABZAC aux lieux dits « La Communauté et Petit Barail » pour l'exploitation d'une carrière de sables et graviers.

Ce projet concerne près de 24 ha de terrain dont une partie est actuellement affectée à une activité agricole avec une surface cultivée supérieure à 5 ha et donc déclenchant la réalisation de la présente étude préalable. Cette étude préalable de la perte de potentiel de production agricole liée à la perte de surfaces agricole doit être réalisée, conformément à l'article L112-1-3 du Code Rural, précisé par le décret d'application du 31 août 2016.

Celui-ci indique « les cas et conditions de réalisation de l'étude préalable qui doit être réalisée par le maître d'ouvrage d'un projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptible d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole. Cette étude comporte notamment les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation permettant de consolider l'économie agricole du territoire ».

Conformément à ce décret, cette étude préalable comprendra :

- Une description du projet et la délimitation du territoire concerné
- Une analyse de l'économie agricole du territoire concerné
- L'étude des effets positifs et négatifs sur son économie agricole
- Les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet
- Le cas échéant les mesures de compensation collective possibles, leurs coûts et leurs modalités de mise en œuvre

1. Description du projet et délimitation du territoire concerné

1.1 Le projet

La zone de projet de carrière est située au Sud de la commune, à proximité de la limite communale. Elle occupe une surface de 23,6 ha pour le périmètre d'autorisation, à l'intérieur duquel 18 ha seront exploités (Figure 1).

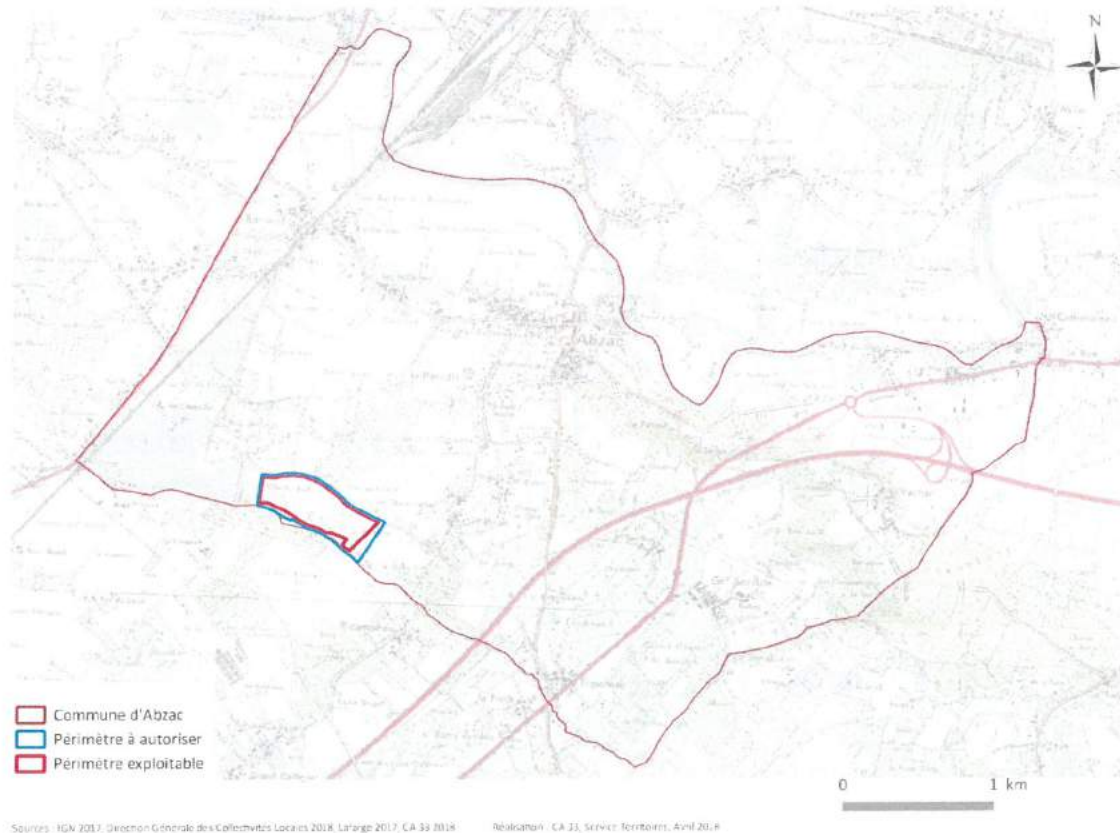


Figure 1 : Localisation du projet de carrière d'extraction sur la commune d'Abzac

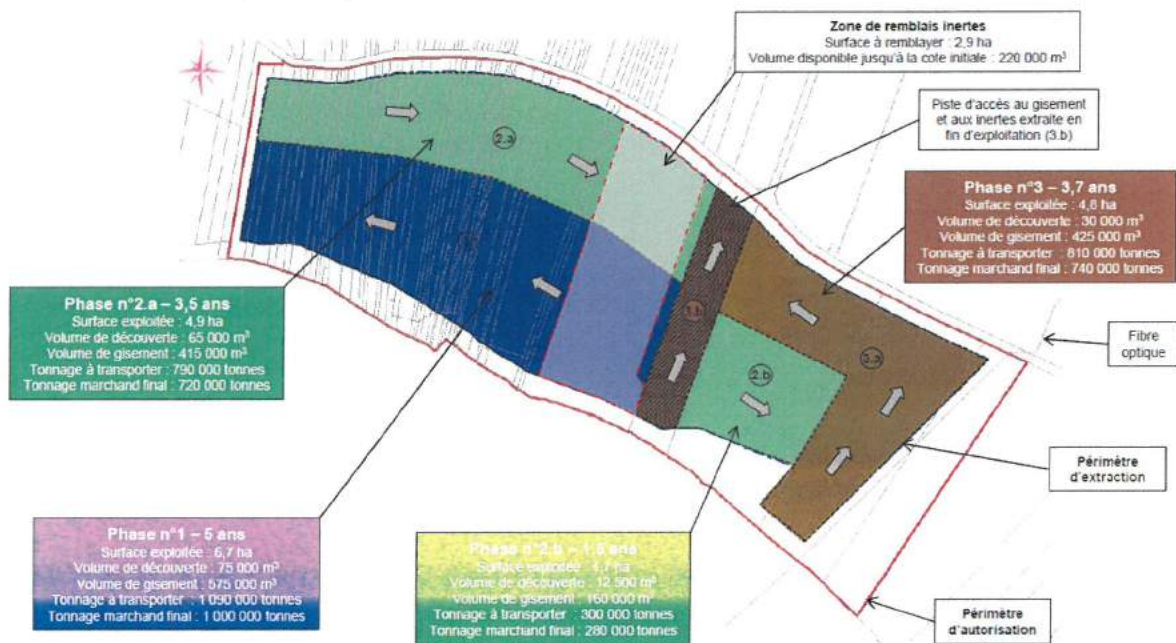
L'exploitation de la carrière sera réalisée en fouille noyée, sans rabattement de nappe, sur un gisement épais de 9,3 m en moyenne.

L'extraction sera effectuée à l'aide d'une pelle hydraulique ou d'une dragueline, en deux passes : une passe hors d'eau et une passe sous eau.

Le tout-venant extrait sous eau sera stocké provisoirement en tas au sol pour subir un égouttage naturel. Il sera repris à la pelle ou au chargeur sur pneus pour être chargé dans les camions assurant l'acheminement de ces matériaux jusqu'à l'aire de traitement de la société sur la commune du Fieu.

Au sein de chaque phase, les opérations suivantes s'enchaîneront chronologiquement :

1. Décapage de la terre végétale et des stériles sous-jacents
2. Extraction des matériaux
3. Reprise et acheminement des produits bruts extraits vers l'installation de traitement voisine du Fieu
4. Remise en état des lieux



Le projet est découpé en 4 phases de durée différente, localisées ci-dessous (Figure 1Figure 2) :

Figure 2 : Phasage du projet de carrière

Suite à l'exploitation, une remise en état du site aura lieu. Elle se déroulera au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction. Cette remise en état a pour but d'assurer la sécurité des terrains et leur réintégration dans leur environnement.

Cette réhabilitation, s'articule notamment autour de deux plans d'eau séparés par une prairie

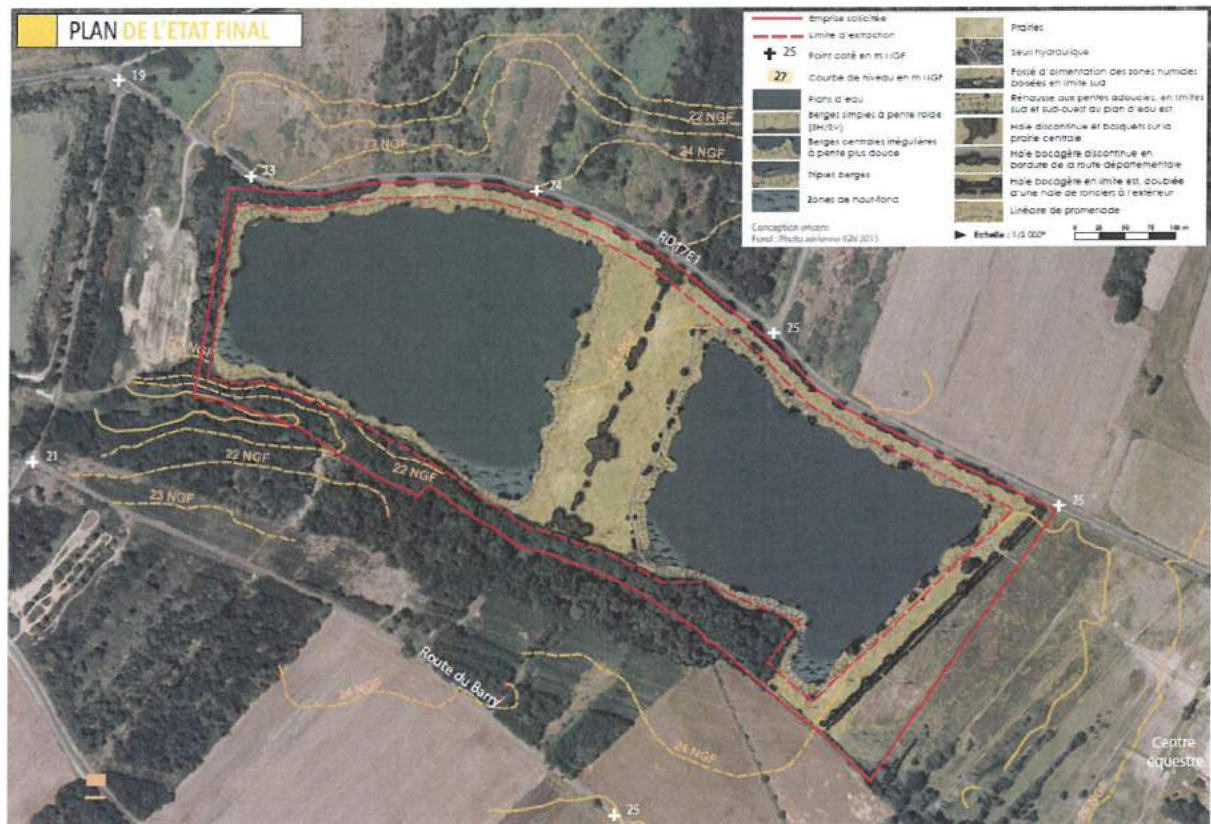
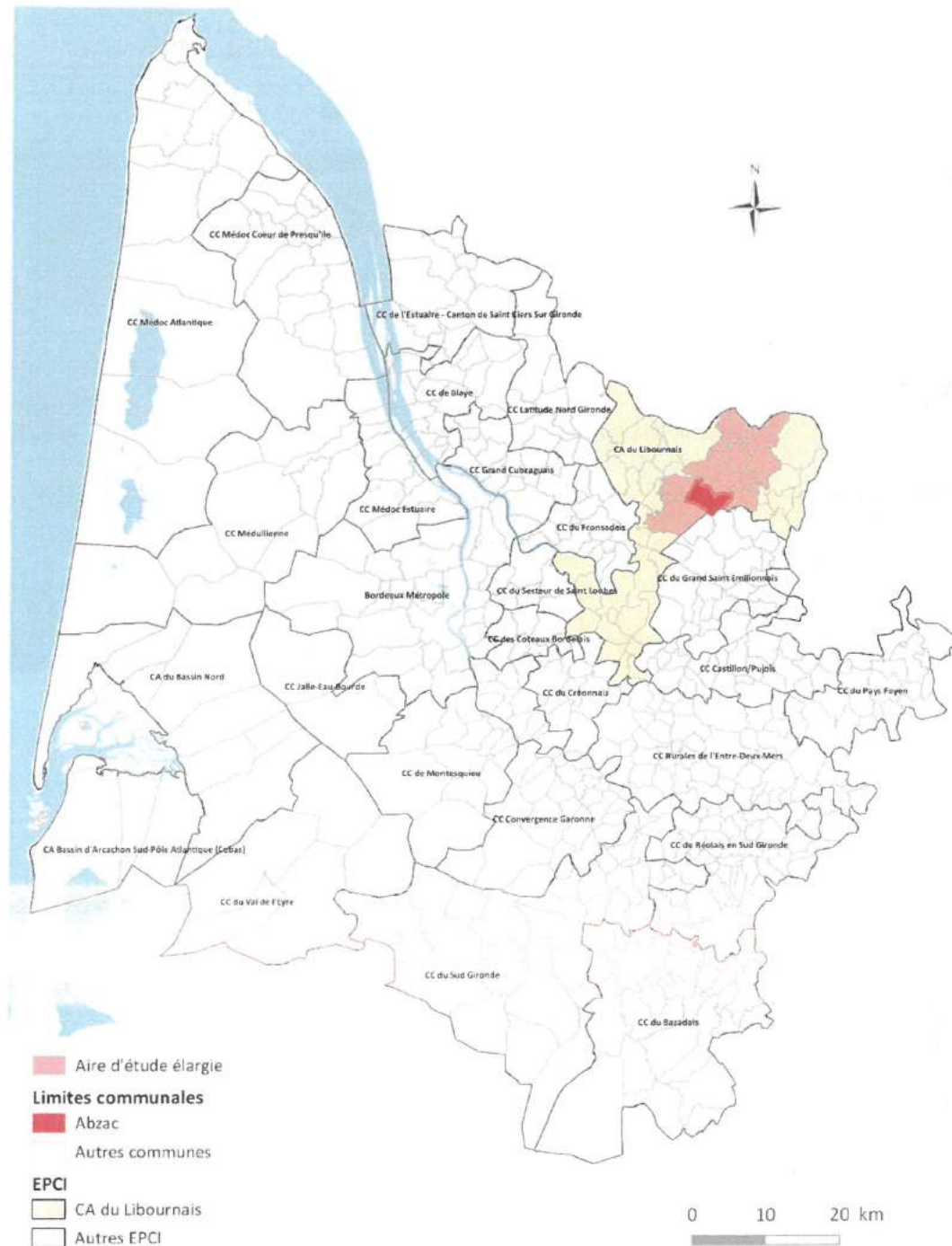


Figure 3 : Plan de l'état final après réhabilitation

humide (Figure 3).

1.2 Localisation et délimitation du périmètre d'étude

Ce projet se situe sur la commune d'Abzac, localisée au Nord du département de la Gironde (Figure 4) et faisant partie de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI).



Sources : IGN 2017, Direction Générale des Collectivités Locales 2018, CA 33 2018

Réalisation : CA 33, Service Territoires, septembre 2018

Figure 4 : Localisation de la commune d'Abzac en Gironde

La commune d'Abzac, comporte deux zones agricoles distinctes (Figure 5) :

- Une zone agricole avec majoritairement de l'élevage et des cultures fourragères, se rapprochant de l'agriculture du Coutradais, au Nord de la commune ;
- Une zone viticole, tournée vers le plateau viticole du Libournais, au Sud de la commune.

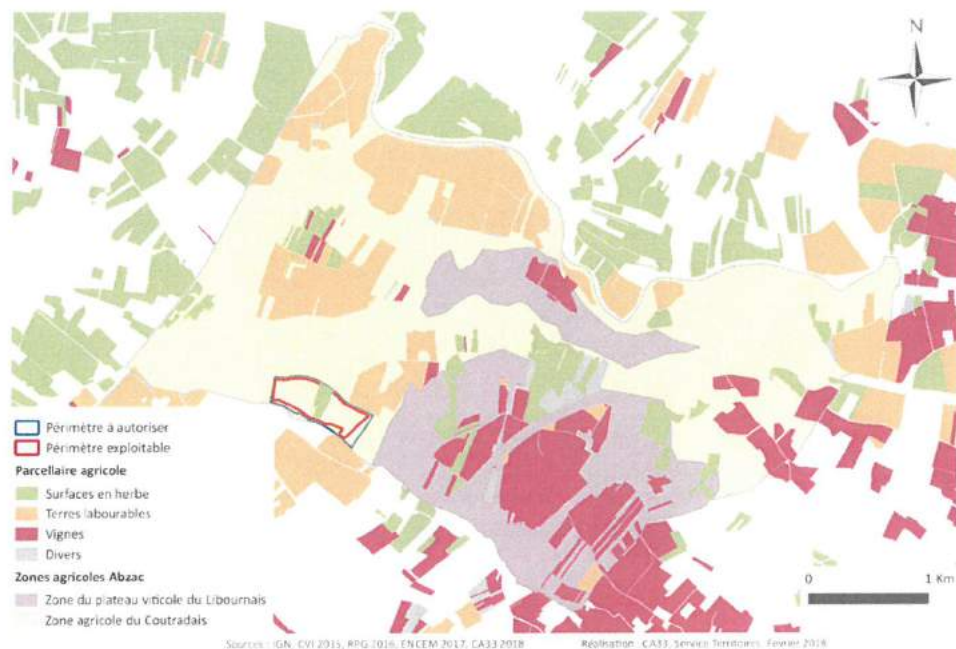


Figure 5 : Parcelle et zones agricoles de la commune d'Abzac

La zone de projet est située dans la zone d'élevage et de cultures de la commune, appartenant à la petite région agricole du Coutradais. L'aire élargie délimitée comprend alors des communes situées dans la zone agricole du Coutradais, avec une économie agricole similaire à celle de la zone de projet, à savoir : des prairies naturelles, des zones d'élevage et des cultures fourragères, quelques zones en AOC souvent non plantées, et où la viticulture est globalement moins présente que sur le Libournais. L'ensemble de ces communes appartiennent également à la CALI : ABZAC, CHAMADELLE, COUTRAS, LES EGLISOTTES, LE FIEU, LES PEINTURES, SABLONS, SAINT DENIS DE PILE, SAINT MEDARD DE GUIZIERES (Figure 6).

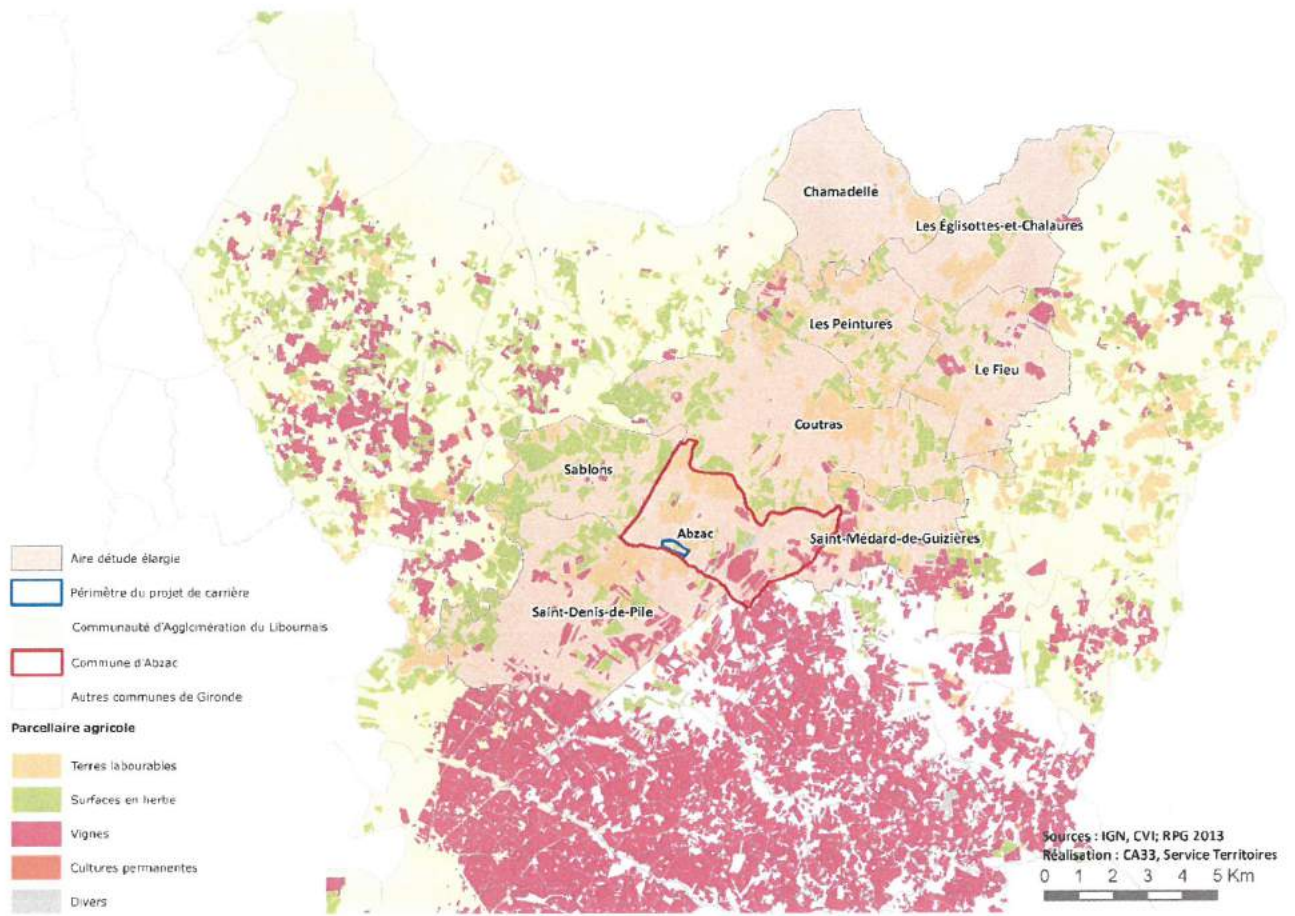


Figure 6 : Localisation de l'aire d'étude élargie et parcellaire agricole

2. Analyse de l'économie agricole du territoire concerné

2.1 Production agricole primaire

Le territoire de la Gironde est assez diversifié, bien qu'ayant une majorité de viticulture, en terme de surface (54% des surfaces agricoles du département sont en vignes) ainsi qu'en terme de nombre d'exploitations (Tableau 1 et 2).

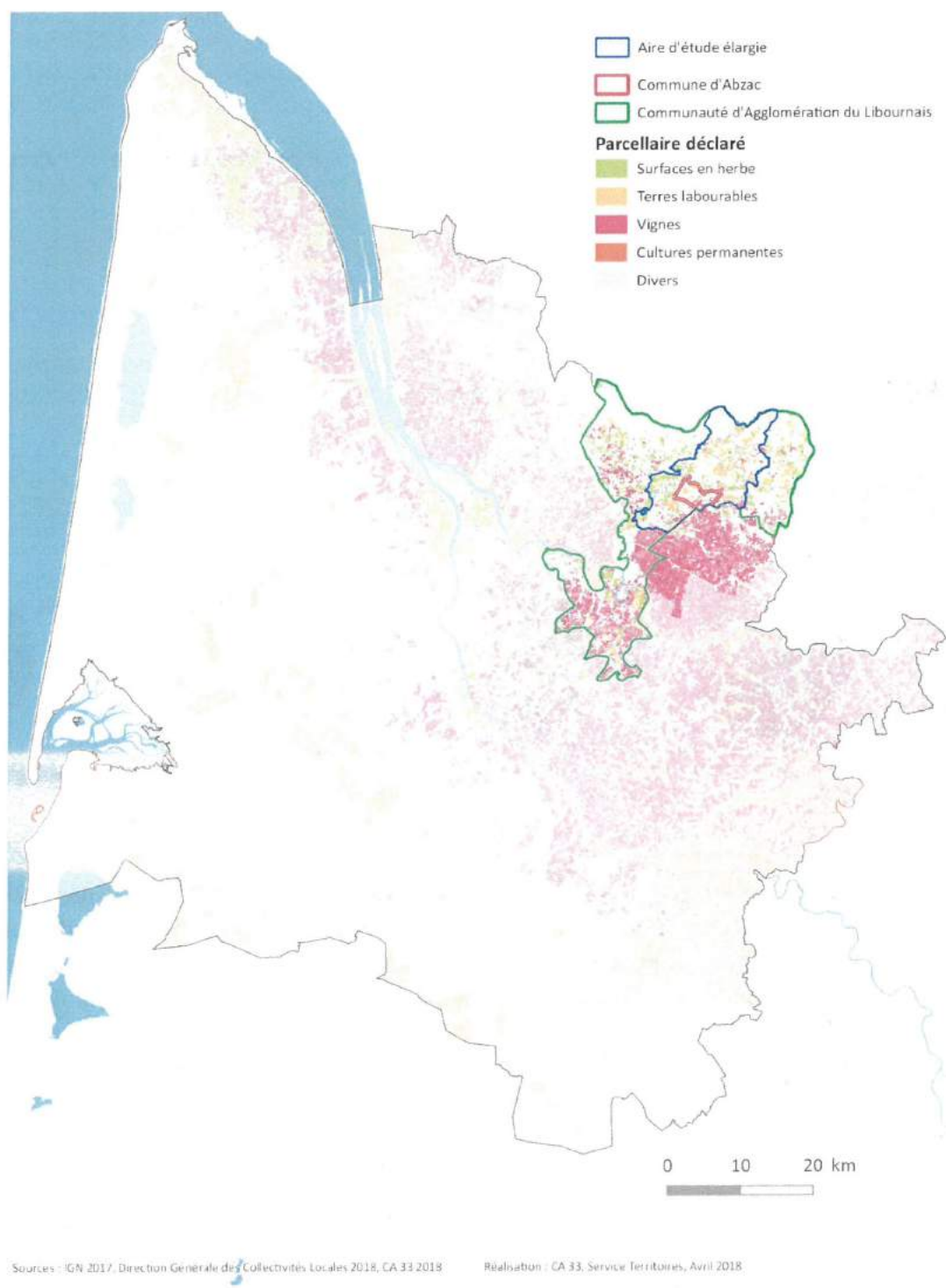


Figure 7 : Parcelaire agricole de Gironde (sources : RPG 2016, CVI 2015, IGN – réalisation : CA33, Service Territoires, avril 2018)

On retrouve également une majorité de viticulture sur la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI). Cependant ce territoire peut être divisé en deux zones, avec des territoires très majoritairement viticoles sur la moitié Sud et des zones plutôt d'élevage et grandes cultures au Nord avec des surfaces toujours en herbe et de terres labourables plus importantes, ainsi que quelques parcelles viticoles (Figure 76).

De ce fait, le choix est justifié de ne pas retenir dans l'aire d'étude élargie les communes limitrophes située au Sud d'Abzac, soit les Artigues de Lussac et Petit Palais (appartenant à la CDC du Grand St Émilienais), car elles sont liées aux caractéristiques agricoles du Libournais, et non à celle du Coutradais décrites ci-dessus.

	Gironde	CALI	Aire d'étude élargie	Commune d'Abzac
Surface Agricole Utile (ha)	241 979	19 922	5 140	457
Surface en terres labourables (ha)	74 786	3 766	1 853	219
Superficie toujours en herbe (ha)	43 690	6 837	2 440	76
Vignes (ha)	118 603	8 964	774	144
Divers (ha)	4 900	355	73	18
Répartition de la SAU				

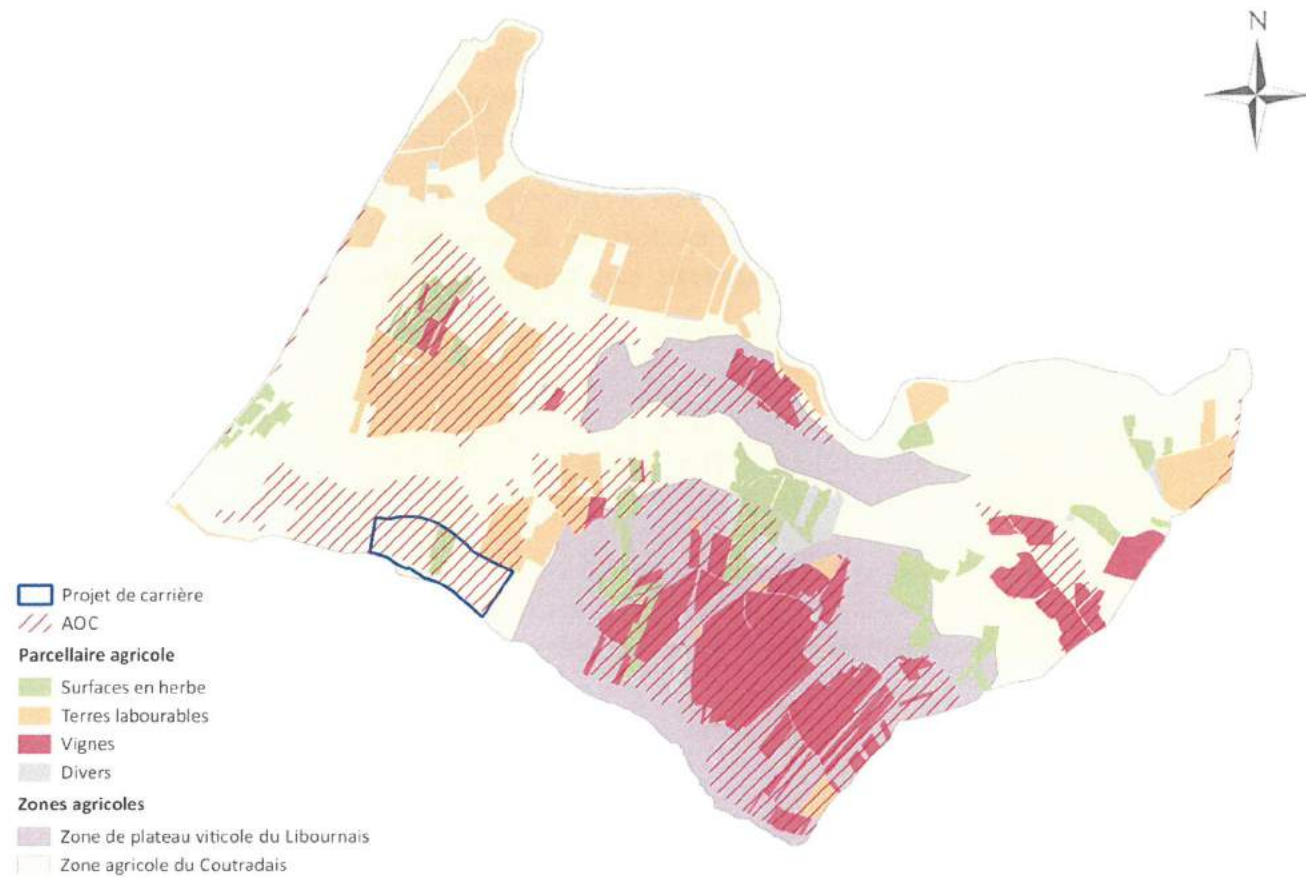
* Source : RGA (les données correspondent donc aux surfaces des sièges d'exploitations situés sur les communes concernées)

Tableau 1 : Superficies des principales productions

Les surfaces viticoles sont en proportion plus faibles sur la commune d'Abzac que sur département ou de la communauté d'agglomération. Elles sont concentrées sur les zones de plateau viticole et à proximité de territoires viticoles réputés au Sud-Est des limites communales (AOC Pomerol, Lalande de Pomerol et Saint-Emilion). En revanche, le secteur de projet est situé dans un secteur de prairies naturelles et de grandes cultures, plus à l'Ouest de la commune et similaire à l'aire d'étude élargie retenue.

Une partie de la surface communale (507 ha) est classée en AOC Bordeaux – Bordeaux supérieur, dont seulement une partie (133 ha) est plantée en vignes. Ainsi, sur la commune d'Abzac, 74% des surfaces classées en AOC ne sont pas exploitées pour de la viticulture, celles qui le sont, sont pour une grande partie localisées sur la zone du plateau viticole du Libournais (Figure 8).

En effet, sur les 133 ha d'AOC plantés en vignes sur la commune, 111 ha (83%) sont situés sur la zone de plateau viticole et seulement 22 ha sont localisés sur la zone agricole du Coutradais. Ainsi, les surfaces en AOC de la zone agricole du Coutradais, dans laquelle se situe la zone de projet, sont très peu utilisées pour la viticulture.



Sources : IGN, CVI 2015, RPG 2016, INAO 2006, ENCEM

Réalisation : CA33, Service Territoires, Septembre 2018

Figure 8 : Occupation du sol agricole en fonction des AOC et zones de production

2.1.1 Zone du projet

La zone plus particulièrement concernée par la carrière est située au sud d'Abzac, au niveau de la

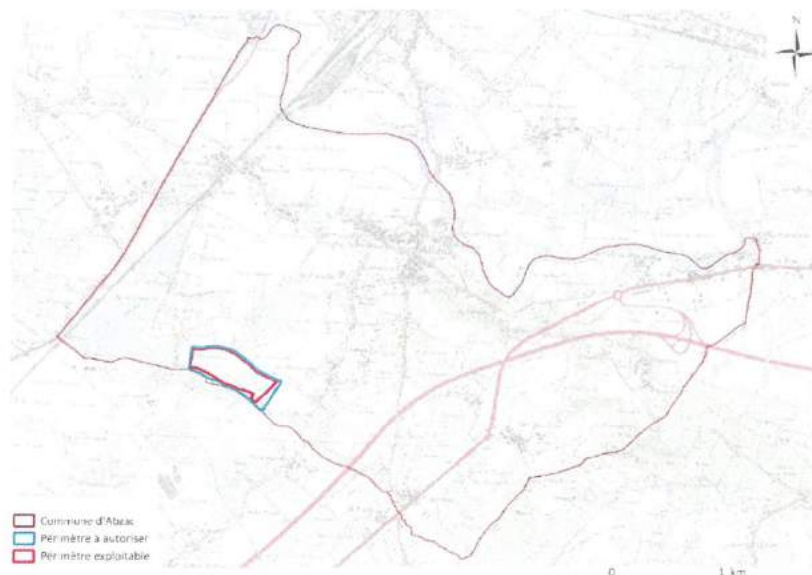


Figure 9 : Localisation du projet de carrière sur la commune d'Abzac

limite communale avec Saint-Denis-de-Pile (Figure 9).

L'analyse des photographies aériennes de la zone montre que certaines parcelles de la zone du projet étaient plantées en vignes dans les années 1960, mais elles ont été arrachées progressivement et remplacées par des bois, des prairies ou des friches. Ainsi, on n'observe aucune vigne sur la zone de projet à partir du début des années 1990.

La zone de projet est donc actuellement composée de boisements, de friches et de prairies (Figure 10). Le boisement le plus ancien se situe à l'ouest de la zone (1), le plus récent se trouve lui plus à l'est de la zone (5).

Suite à l'arrachage progressif des vignes, certaines parcelles ont été laissées en friches (2).

Le reste de la zone a été exploité comme prairies, mais la partie plus à l'est est actuellement en friche (3), son exploitation ayant été arrêtée depuis 2010 (source : déclarations PAC).

La prairie au centre de la zone de projet (4) est actuellement exploitée par un éleveur de bovins viande et la prairie la plus à l'est est utilisée pour la pâture des chevaux par le centre équestre adjacent (6).

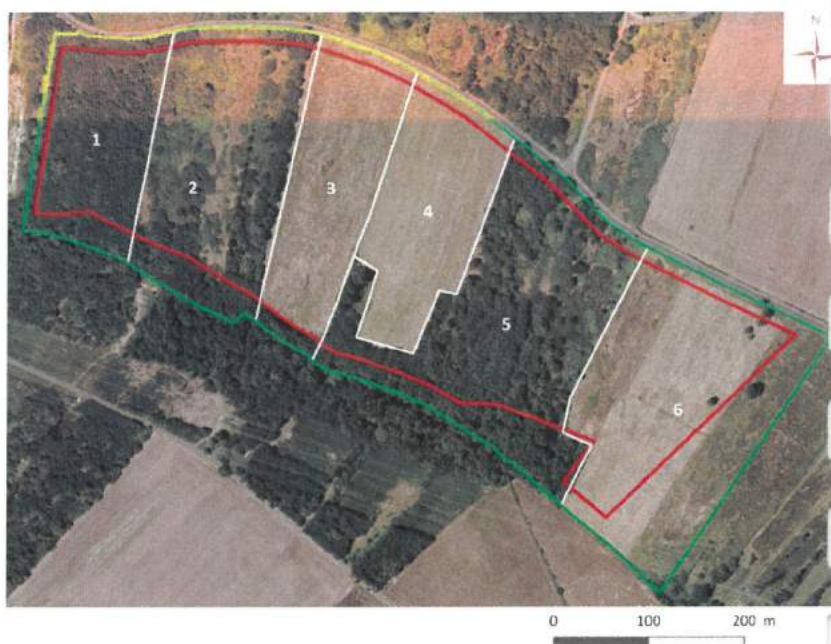


Figure 10 : Description de l'occupation du sol de la zone de projet

Les surfaces actuellement exploitées de la zone de projet sont donc composées d'une prairie fauchée de 2,8 ha (déclarée à la PAC en 2016), exploitée par un élevage de bovins viande et d'une autre prairie pâturée de 4,7 ha, appartenant au centre équestre, dont 3,4 ha seront exploités par le projet de carrière.

On peut également noter une parcelle enrichie (2,8 ha) depuis environ 7 ans, auparavant utilisée comme prairie par un élevage laitier, qui pourrait être facilement réhabilitée en prairie et par conséquent participer à la production agricole du territoire.

Ce projet impacte donc les productions agricoles d'un élevage de bovins viande et d'un centre équestre.

Les exploitations concernées :

- Centre équestre :
 - Surface totale : 14,4 ha
 - SAU dans le périmètre exploitable (prairies clôturées / pâturage chevaux) : 3,4 ha
- Eleveur :
 - SAU dans le périmètre exploitable (prairie) : 2,8 ha
- Friche récente (depuis 2011) : 2,8 ha

Afin de réaliser cette étude, des entretiens et/ou questionnaires ont été réalisés avec les exploitants concernés pour avoir les informations les plus justes possibles vis-à-vis de leur exploitation.

2.1.2 Centre équestre

Le centre équestre a été repris en 2014 par le propriétaire actuel qui est âgé de 30 ans.

Il occupe actuellement une surface totale de 14,4 ha pour une quarantaine de chevaux. Une partie des chevaux appartient au centre équestre et certains sont en pension. Ils sont utilisés pour les cours d'équitation et/ou les compétitions.

On peut également noter qu'il y a une poulinière sur l'exploitation.

L'exploitation est exclusivement constituée de prairies pâturées. La plupart sont organisées en paddocks, elles comportent donc des sous-divisions séparées par des clôtures, permettant une rotation des chevaux sur les surfaces pâturées. Ces paddocks jouxtent la partie du centre équestre qui sera exploitée par la carrière.

La prairie directement concernée par le projet de carrière d'extraction n'est pas organisée en paddocks. Ce sont principalement des chevaux « retraités » en pension qui y pâturent.

L'ensemble des surfaces exploitées sont donc pâturées, afin de compléter l'alimentation des animaux, du foin est acheté à l'extérieur, ainsi que de l'orge, de l'avoine, du maïs floconné.

L'activité de l'exploitation est donc uniquement un centre équestre, avec pension, cours et compétitions.

2.1.3 Elevage de bovins viande

La seconde exploitation directement impactée par le projet de carrière est un élevage de bovins allaitants. Cette exploitation comporte 25 sites de production, répartis sur trois départements : Dordogne, Gironde et Charente Maritime.

L'exploitant utilise de l'ordre de 280 ha de prés pour environ 350 bovins, avec près de 90 km de clôtures ; près de 500 ha et 500 animaux si l'on compte l'exploitation de son fils qui s'est installé plus récemment.

La prairie incluse dans le périmètre d'exploitation est fauchée et donc utilisée pour l'alimentation des animaux ; elle rentre dans le cadre d'un fermage avec le propriétaire du terrain, propriétaire ayant d'autres parcelles affermées avec cet exploitant.

2.1.4 Friche récente (depuis 2011)

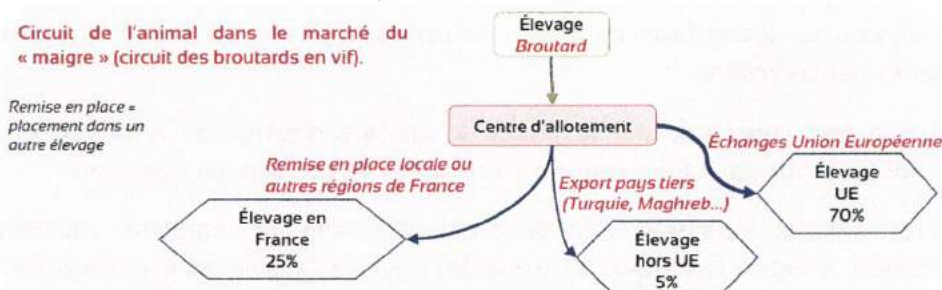
Une parcelle, en nature de prairies, en cours d'enfrichement où quelques ilots de ronciers commencent à apparaître, a été exploitée jusqu'en 2010 par un exploitant en bovin lait ; rappelons que dans l'aire d'étude élargie du Coutradais, le cheptel bovin est réparti environ à 39% en bovin lait et 61% en bovin viande. La valorisation ramenée à l'hectare est environ 4 fois supérieure pour de l'élevage laitier par rapport à de l'élevage viande.

2.2 Filières aval

2.2.1 Elevage allaitant

L'aval de la filière doit être étudié en fonction des types de produits commercialisés, on distingue :

- Les **exploitations dites "naisseur"** qui mettent sur le marché des bovins de type "broutard", mâles ou femelles, qualifiés de "non finis" ou "maigres". Ils sont destinés à intégrer d'autres structures qui en assurent l'engraissement. Aujourd'hui, la majorité de ces broutards partent à l'export, l'Italie étant la destination principale, en particulier pour les mâles. Toutefois, une partie de la production peut être valorisée dans des exploitations de notre territoire national (le Grand Ouest reste une destination traditionnelle) et on constate que le développement de la finition au niveau du département conduit à des mises en place dans des ateliers d'embouche locaux.



Source : Atlas Interbev - Limousin

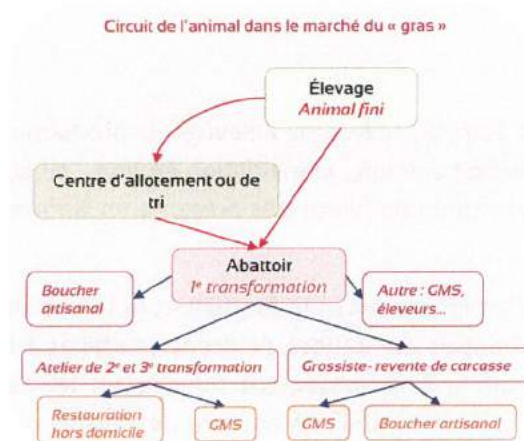
Les structures en aval de l'exploitation, coopératives ou négociants, interviennent sur la collecte des animaux, leur "allotement" puis leur expédition vers les ateliers d'engraissement.

- Les exploitations dites "**naiseur-engraisseur**" commercialisent des animaux à destination de la boucherie, on parle également de marché du "gras" puisque les animaux ont été engraisés. Sur le département de la Gironde, la majorité des élevages sont engagés dans des démarches de qualité et/ou de l'origine des produits.

Deux grands types de produit "viande" sont issus des exploitations :

- Vaches de réformes et Génisses lourdes : elles alimentent le marché de la "viande de bœuf" et sont consommées sur l'ensemble du territoire national, avec une commercialisation des volumes (hors restauration hors domicile, export, hachés) pour moitié en boucherie artisanale, l'autre s'écoulant en grandes et moyennes surfaces (GMS).

Les structures d'aval, coopératives ou négociants, interviennent en collecte, allotement, première transformation (abattage), puis transport. Pour certaines, des filiales ou partenaires peuvent être mobilisés pour assurer tout ou partie des opérations au long du circuit. Les abattoirs locaux privés ou municipaux sont mobilisés.



Source : Atlas Interbev - Limousin

Quelques exploitations pratiquent la vente en circuit court (vente à la ferme, magasins de producteurs, marchés). Ce mode de commercialisation est plus courant dans les zones périurbaines qui apportent une zone de chalandise plus étoffée. Ce sont principalement les abattoirs locaux, effectuant la découpe et la mise en caissettes, qui bénéficient de cette orientation commerciale, les chefs d'exploitations adoptant une stratégie de limitation des coûts d'approche. On peut notamment citer « Marc Viandes » à Chalais.

2.2.2 Elevage laitier

En forte restructuration depuis la mise en place des quotas laitiers, l'élevage laitier est dorénavant concentré autour de bassins laitiers. La taille des élevages a beaucoup évolué (80 vaches laitière en moyenne par élevage en Gironde). Les ateliers laitiers se sont modernisés en particulier autour de la traite (robotisation...). Ce sont des élevages exigeants en capitaux, en technique et main d'œuvre.

L'alimentation des animaux est composée principalement de maïs ensilage et d'herbe produits sur les exploitations.

Le lait est collecté dans les exploitations tous les 2 ou 3 jours. Il approvisionne très majoritairement les usines laitières privées ou coopératives du secteur. Le lait est ensuite transformé en produits à valeur ajoutée (fromages, yaourts...).

La majorité de la production laitière est ainsi vendue, soit à la fromagerie Savencia, à Saint-Antoine de Breuilh (24), soit à la coopérative Terra Lacta à Surgères (17) pour la fabrication de beurre notamment. Quelques éleveurs commercialisent également leur production laitière en circuit-court (fromages, yaourts...).

Les veaux sont vendus à 3 semaines pour l'engraissement et les vaches de réforme sont vendues à des abattoirs industriels de l'Ouest et du Sud-Ouest.

2.2.3 Filière équine

La filière équine se caractérise par une grande diversité d'activités telles que l'élevage, la production de viande chevaline, les courses, le sport et le loisir, la traction animale, la médiation équine... ce qui la rend peu visible malgré son poids économique. C'est pourtant une filière très présente en Gironde notamment pour les activités courses et sport.

En ce qui concerne l'équitation, 3^e sport le plus pratiqué en France après le football et le tennis (en nombre de licenciés), la Gironde est le 4^e département français en nombre de licenciés affiliés à la FFE (16 393 licences en 2016). La Gironde est également le 3^e département français en termes d'établissements équestres, avec 237 établissements équestres et le 4^e en nombre de cavaliers de compétition (4 476 cavaliers inscrits). La Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs la 2^{ème} région de France derrière l'Île de France en nombre de compétitions équestres organisées.

Pour ce qui est des courses, toutes disciplines confondues (plat, obstacle et trot), la France se situe à la 3^e place derrière les Etats-Unis et l'Australie et elle occupe la 2^e place pour l'organisation de courses d'obstacles (derrière la Grande-Bretagne). Quatre des 236 hippodromes en activité en France sont situés en Gironde : Bordeaux-Le Bouscat, La Teste de Buch, Langon-Libourne et La Réole. L'hippodrome de Bordeaux-Le Bouscat avec 31 réunions fait partie des 15 premiers hippodromes de France en nombre de réunions organisées. Les enjeux PMU de 105.5 M€ en 2016 en Gironde sont deux fois plus importants que dans les autres départements de la région. Enfin la Nouvelle-Aquitaine est le 2^{nde} région de France pour l'entraînement des galopeurs avec 2 126 galopeurs entraînés dans les 140 entreprises régionales.

La Gironde occupe seulement la 27^{ème} place nationale pour l'élevage équin avec 217 naisseurs pour 467 naissances d'équidés déclarées en 2016, la pression foncière et la concurrence de la vigne étant peu propices au développement de cette activité dans le département.

3. Effets du projet sur l'économie agricole du territoire concerné et mesures retenues pour éviter et réduire les effets négatifs du projet

3.1 Effets positifs

Suite à l'exploitation de la carrière, deux plans d'eau seront créés.

Le centre équestre qui utilise actuellement de l'eau de ville pour arroser ses carrières d'entraînement, pourrait remplacer cette consommation d'eau par des prélèvements dans un des plans d'eau.

Un sentier de promenade sera également mis en place autour du plan d'eau le plus proche du centre équestre. Ce dernier pourra en bénéficier pour des balades à cheval et pourra y accéder directement depuis le centre équestre.

A l'issue de l'exploitation, une prairie serait mise en place entre les deux plans d'eau et pourrait potentiellement être utilisable (fauchée) par un agriculteur, à condition qu'elle soit configurée au mieux.

3.2 Effets négatifs

Le principal effet négatif est la perte des terres agricoles correspondant à l'emprise du projet.

On peut effet noter la perte de 6,2 ha de terres agricoles actuellement exploitées, suivant la proposition présentée par le maître d'ouvrage, auxquels s'ajoute 2,8 ha de friche « récente » (environ 7 ans) pouvant être reconvertie en prairie facilement.

Cette perte de surfaces agricoles entraîne une perte de potentiel de production agricole.

Pour le centre équestre, la perte de surfaces agricoles correspond à une perte de prairies, actuellement utilisées pour la pâture de chevaux. Cette perte peut donc être par la suite reliée à un arrêt de l'activité de pension pour chevaux « retraités » ou à l'utilisation de surfaces actuellement en paddocks pour cette activité. Cette perte peut également limiter une volonté de développement du centre équestre, en termes de nombre d'animaux notamment.

En effet, la diminution des aires d'exercice et des paddocks est préjudiciable à la bonne santé des animaux : ces surfaces leur permettent de lutter contre le stress, contre les maladies et créent du lien social indispensable pour leur équilibre.

Pour l'élevage allaitant, la perte de surfaces prairiales entraînera une diminution de la production d'alimentation pour les animaux. Cependant, compte tenu de la taille de l'exploitation, ce manque sera minime, mais l'exploitant devra compenser cette perte en retrouvant des surfaces équivalentes jouxtant un de ses sites de production : l'appui de la SAFER sera nécessaire pour trouver ces surfaces.

4. Calcul de la perte de potentiel de production

Avertissement : cette méthode de calcul a été développée par un groupe de travail des Chambres d'Agricultures départementales et régionale de Nouvelle Aquitaine sur la base des travaux produits par le réseau des Chambres d'Agriculture. Elle reste la propriété des Chambres d'Agriculture et ne peut, à ce titre, être utilisée par des structures extérieures au réseau des Chambres d'Agriculture sans autorisation.

Objectif : Ultime degré de la démarche "Éviter – Réduire – Compenser" (ERC), la compensation agricole doit permettre de mettre à disposition de projets collectifs, les fonds nécessaires pour financer des investissements afin de recouvrer le potentiel de production perdu lors du changement de destination des terres agricoles.

La région Pays de Loire a élaboré une méthode de calcul, exposée lors du séminaire national "Aménagement & Foncier" des Chambres d'Agriculture en septembre 2017.

Elle a été transposée à la région Nouvelle-Aquitaine et sera utilisée pour réaliser l'approche de la compensation pour l'étude en cours.

Selon l'instruction technique qui délivre le cadre de calcul de la compensation agricole, sont prises en compte les pertes de potentiel de production pour les exploitations agricoles (production agricole primaire) impactées par les pertes de foncier et pour les entreprises de première transformation.

On parlera ci-après, d'impact direct pour les exploitations agricoles et d'impact indirect pour les Entreprises de Première Transformation (EPT).

4.1 Impact direct sur le potentiel agricole des exploitations du territoire

Il est calculé en prenant en compte la perte de produit brut agricole inhérente au changement d'affectation du foncier.

Cette perte est approchée en mobilisant :

- Les produits bruts par hectare des orientations technico économiques (OTEX) concernées en utilisant :
 - Les données du RICA pour l'élevage allaitant ;
 - Les données à dire d'expert de la Chambre d'agriculture de la Gironde pour l'élevage laitier ;
 - Les données du réseau EQUICER pour les centres équestres ;
- Les surfaces potentiellement perdues pour chaque exploitation, à partir des résultats de l'enquête de terrain.

Le produit brut par hectare est déterminé à partir de données statistiques existantes : le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) pour la plupart des Orientations Technico Economiques (OTEX). Avant d'utiliser les chiffres repris du RICA régional, ceux-ci ont été croisés avec des données de terrain dont dispose la Chambre d'Agriculture de la Gironde : après expertise, ces données sont bien représentatives pour les élevages allaitants dans le cas étudié et peuvent être utilisées en tant que telles.

En revanche, pour les élevages laitiers, les données régionales ne correspondent pas aux types d'élevages qu'on retrouve sur le Coutradais. En effet, l'élevage laitier du Coutradais est semi-extensif,

avec un rendement par hectare supérieur à la moyenne régionale, de ce fait le produit brut par hectare est établi sur une base de chargement moyen constaté de 1,8 vache par hectare, soit un produit brut de 5 190€/ha.

Pour les surfaces en prairies le choix est fait de considérer une proportion des élevages allaitants et laitiers représentative de ce que l'on trouve sur l'aire d'étude rapprochée du Coutradais.

On prendra donc la répartition existante en 2018, à savoir 39% de bovins lait et 61% de bovins allaitants. Le calcul du produit brut à l'hectare prend donc en compte ce ratio, appliqué aux produits bruts de chaque type d'élevage.

Les centres équestres n'apparaissant pas dans le RICA, nous utilisons les données du réseau EQUICER qui nous sont fournies par l'IFCE : le produit brut ramené à l'hectare est issu des résultats obtenus à partir des données économiques collectées auprès d'un échantillon représentatif de 198 centres équestres français. Les résultats économiques qui ont été repris pour cette évaluation correspondent à des structures équivalentes à celle du centre équestre impacté par le projet de carrière d'extraction, à savoir : 27 structures comprenant 1 à 3 UTH (Unités de Travail Humain = 1 temps plein) et une surface de 10 à 20 ha, avec un produit brut moyen de 5 851€/ha.

Pour chaque exploitation, le produit brut à l'hectare est multiplié par les surfaces impactées par le projet afin d'obtenir la perte de produit brut par exploitation.

PERTES PAR OTEX	
PRODUCTION	PRODUIT BRUT/HA
Bovins allaitants	1 484 €
Bovins lait	5 190 €
61% Bovins allaitants - 39% Bovins lait	2 929 €
Centre équestre	5 841 €
SURFACES	
EXPLOITATION	SURFACE (HA)
Centre équestre	3,4 <i>surface carrière extraction</i>
Prairie exploitée	2,8 <i>surface carrière extraction</i>
Prairie enrichée	2,8 <i>surface carrière extraction</i>
PERTES DE PRODUIT BRUT PAR EXPLOITATION	
EXPLOITATION	PERTE DE PRODUIT BRUT
Centre équestre	19 859 €
Prairie exploitée	8 202 € <i>61% bovins allaitants - 39% bovins lait</i>
Prairie enrichée	8 202 € <i>61% bovins allaitants - 39% bovins lait</i>
IMPACT DIRECT	36 263 €
	4 029 € /ha

L'impact direct estimé pour les surfaces comprises dans le projet d'exploitation de gravière est de 36 263 € par an.

4.2 Impact indirect annuel pour les Entreprises de Première Transformation

L'objectif est de calculer cet impact indirect annuel à partir de l'impact direct annuel calculé sur la production primaire.

On part du postulat que le produit réalisé par l'activité agricole du territoire permet de générer du chiffre d'affaires au niveau des Entreprises de Première Transformation de ce même territoire.

Dès lors, on s'attache à déterminer le ratio "territorial" ou coefficient multiplicateur qui permet de déduire, à partir du produit agricole, le chiffre d'affaires hors taxe au niveau des Entreprises de Première Transformation.

Le ratio ainsi calculé pour la Région Nouvelle-Aquitaine est de 0,47.

L'impact indirect pour les Entreprises de Première Transformation est donc le suivant :

IMPACT INDIRECT POUR LES EPT	
RATIO impact indirect Nouvelle-Aquitaine	0,47
IMPACT INDIRECT	17 044 €

4.3 Impact global

L'impact global est la somme de l'impact direct et de l'impact indirect : $36\,263 + 17\,044 = 53\,307$ €/an

4.4 Reconstitution du potentiel économique

Dans la logique de reconstitution du potentiel économique perdu, il convient de réaliser des investissements, à même de générer un volume de production qui viendra compenser la perte évaluée.

Selon la bibliographie :

- il faut entre 7 et 15 ans pour que le surplus de production, généré par un investissement, couvre la valeur initiale de cet investissement dans les entreprises françaises (service économique de l'APCA).
- il faut entre 7 et 12 ans pour mener à son terme un aménagement foncier agricole et forestier.
- 8 années minimum pour mener un projet agricole collectif.

Ainsi, la durée estimée pour la reconstitution du potentiel économique est fixée à 10 ans.

IMPACT GLOBAL /an	53 307 €
Nombre d'années estimé pour la reconstitution du potentiel économique	10

POTENTIEL ECONOMIQUE A RETROUVER	533 073 €
---	------------------

Selon le RICA analysé sur les années 2010 à 2015, 1 € investit génère 7,98 € de produit brut en zone Aquitaine toutes OTEX confondues. On utilisera ce ratio pour l'ensemble des exploitations agricoles concernées par le projet.

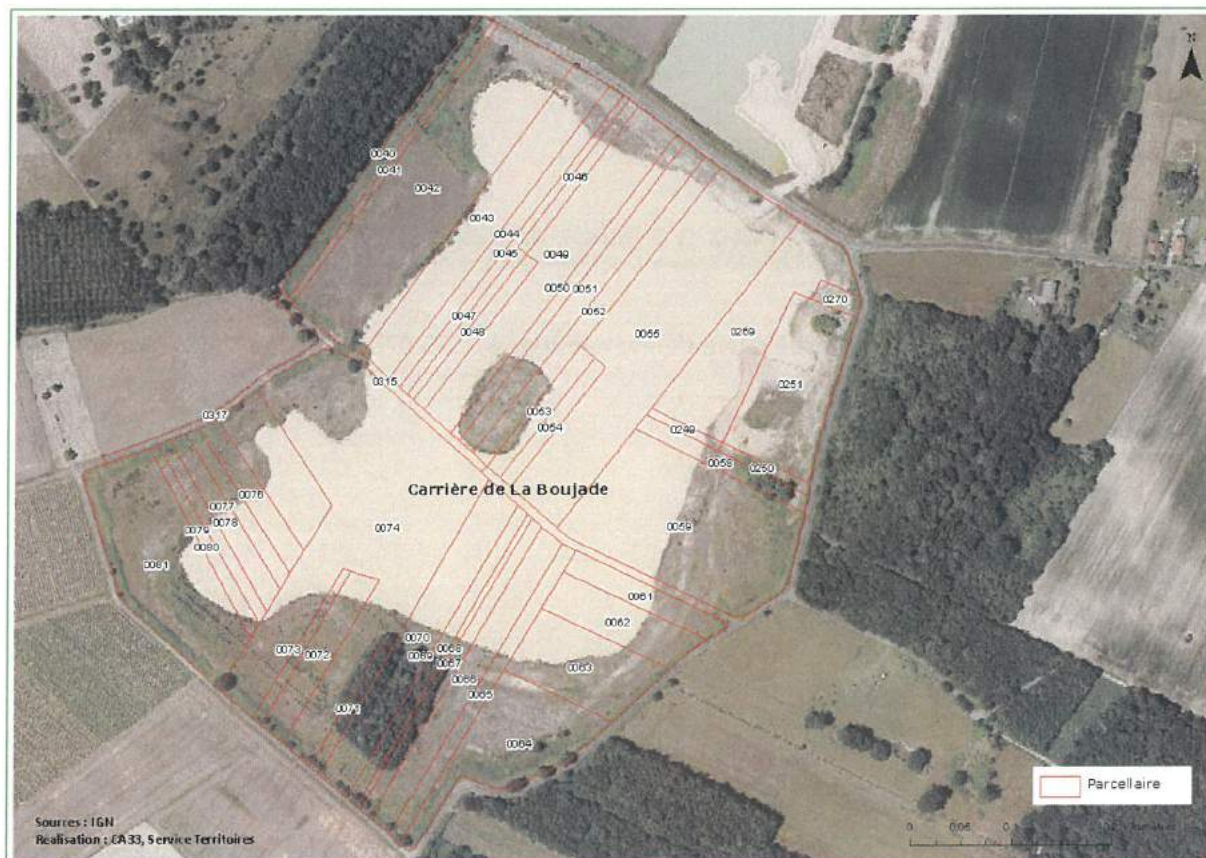
On en déduit le montant de l'investissement nécessaire pour compenser la perte de potentiel de production :

POTENTIEL ECONOMIQUE A RETROUVER	533 073 €
1€ INVESTI GENERE x€ DE PRODUIT BRUT	7,98
MONTANT COMPENSATION COLLECTIVE	66 801 €

Le montant de la compensation collective s'élèverait donc à : $533\,073 / 7,98 = 66\,801\text{€}$

5. Mesure de compensation agricole collective proposée

Au vu du contexte agricole local, il est proposé d'orienter la compensation agricole collective vers la mobilisation d'un plan d'eau issu de l'extraction de matériaux Aux Peintures à usage d'irrigation agricole pour des éleveurs et céréaliers locaux, ainsi que pour l'installation de maraichers en circuit court en particulier « l'usine végétale ».



Directement dépendant du climat pour nourrir leurs troupeaux, les éleveurs sont souvent les premiers impactés par les sécheresses. Les exploitations du secteur sont orientées vers les productions bovin lait et bovin viande. Ils disposent déjà d'un réseau d'irrigation mais souhaitent augmenter leur autonomie fourragère avec une nourriture produite localement et ainsi, une traçabilité parfaite.

Le lac d'une surface de 19 ha, représente un volume d'eau de 1 020 000 m³ qui pourra être utilisé afin de sécuriser ces productions.

Par ailleurs, ce projet permettra de pérenniser 9 emplois directs et de nombreux emplois indirects.

Parallèlement, quelques parcelles jouxtant le lac ont des bonnes potentialités agronomiques pour développer les cultures maraichères et les propriétaires de ce lac proposent de le mettre également à disposition des maraichers en circuit court.

Ce projet permettra ainsi l'utilisation de la gravière pour sécuriser l'alimentation fourragère de troupeaux laitiers et installer des cultures maraichères.

Ce projet est appuyé par les collectivités locales.

Le projet présenté permet :

- La confortation des réseaux d'irrigation existants en utilisant l'eau de la gravière des Peintures via une structure collective d'irrigation.
- La mise à disposition par les agriculteurs regroupés de terrains ayant une potentialité pour les cultures maraichères (environ 5 ha) et accès à l'eau présente dans la carrière de la Boujade.

→ **Coût global prévisionnel** : 600.000€

→ **Détail des investissements** : le projet comprend les études nécessaires pour obtenir les autorisations de pompage, l'investissement des réseaux (5,2km), les pompes nécessaires pour l'irrigation en grande culture et en maraichage.

→ **Financement** : il est proposé que les 66 000€ prévus pour les compensations agricoles soient affectés à ces investissements.

→ Les agriculteurs présentant ce projet sont en cours d'acquisition du lac et des terrains alentours.